

signé électroniquement le 28/09/2016  
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Procurations : 5

Délibération rendue exécutoire le :

**30 SEP. 2016**

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 19/09/2016

Affichage en date du : 19/09/2016

Publication de la présente en date du :

**30 SEP. 2016**

Réception en préfecture : **29 SEP. 2016**

N° 2016-09-09

L'an deux mille seize

Le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Anne-Sophie BELIER ayant donné procuration à Mme Sandrine JEFFROY, M. Francis THERY à M. Jacky LE BRIS, Mme Virginie GOURVENNEC à M. Robert THOMAS, M. Jean-Luc BATANY à M. Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS à M. Francis LE BIAN, Mme Karine APPERE.

Secrétaire de Séance : Mme Florence CANN

**Objet : Création d'une ludothèque – Ecole de Coat Edern – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.**

**Rapporteur : Mme Gisèle LE MOIGNE**

Mme Gisèle LE MOIGNE, adjointe aux affaires scolaires, expose au conseil municipal que l'école de Coat Edern a sollicité la collectivité afin que celle-ci dépose en son nom, un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 pour son projet de création d'une ludothèque.

Elle précise qu'un des axes définis comme prioritaire par le projet d'école 2015/2016 est intitulé « créer du lien pour donner un sens aux apprentissages », son objectif opérationnel étant : « raisonner ».

Une des actions que l'équipe pédagogique entend mener pour atteindre cet objectif est l'organisation dans l'école de moments pendant lesquels les élèves, encadrés par des camarades de classes supérieures ou par leurs parents, joueront à différents jeux mathématiques qui devront développer leur esprit d'analyse, de réflexion, de stratégie. Des rencontres avec les personnes âgées de l'EHPAD voisine sur le thème du jeu de société sont

aussi envisagées. La variété des jeux proposés, leur pertinence pour chaque élève, dont l'âge va de deux à onze ans, doit amener chacun à progresser dans le domaine du raisonnement.

Le nombre de jeux dont l'école pourrait disposer dans sa ludothèque doit être suffisamment important pour permettre de travailler le raisonnement sous différents aspects et aussi pour s'adapter à l'âge et aux compétences de chacun des élèves de l'école.

Eu égard à l'intérêt de ce projet d'école, il est proposé de solliciter, dans le cadre de l'appel à projets – réserve parlementaire 2017, une subvention de 1 000 € représentant 83,5 % du montant prévisionnel TTC de l'opération totale estimée à 1 200 €.

Cet exposé entendu, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'une ludothèque initié par l'école de Coat Edern,
- **SOLLICITE** au titre de l'appel à projets pour la réserve parlementaire 2017, une subvention exceptionnelle de 1 000 €, représentant 83,5 % de la dépense sur une base subventionnable de 1 200 € TTC correspondant au montant de l'opération,
- **DIT** que les crédits pour cette opération sont inscrits au budget principal de la commune, section de fonctionnement, chapitre 011 « Fournitures », article 213/60632 « Fournitures de petit équipements » et que les crédits pour la subvention seront inscrits au budget principal de la commune, section de fonctionnement, chapitre 74 « Dotations et participations », article 74718 « Participations de l'Etat »,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour accomplir les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 27 septembre 2016

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE